



Coordination Régionale
des Centres de Gestion
d'Occitanie

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Examen Professionnel

SPECIALITE

« **Environnement, Hygiène** »

Jeudi 18 janvier 2018

Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.

Durée : 1h30

Coefficient : 2

Ce sujet comporte 10 pages dont 1 page d'annexe

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Répondre sur le sujet
- ♦ Rendre l'intégralité du dossier à la fin de l'épreuve
- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre devoir, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni signature ou paraphe.
- ♦ L'usage d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Vous êtes un agent de la collectivité de Techniville.

Vous intégrez un nouveau service qui se crée dans le but d'assurer l'entretien ménager de plusieurs bâtiments préalablement entretenus par un prestataire privé.

Afin de composer son équipe, votre responsable vous interroge sur vos connaissances en la matière.

QUESTION 1 : Nettoyage des locaux

/ 7 points

Question 1.1

(1,25 point)

Donnez les caractéristiques d'un local de stockage de produits d'entretien en ce qui concerne :

1. L'accès :

2. Les panneaux de sécurité :

3. Le sol :

4. La lutte contre les émanations :

5. La lutte contre la propagation de produits liquides dans le local :

Question 1.2

(1 point)

Précisez la fonction des désinfectants "bactéricides" et des désinfectants "fongicides".

Question 1.3

(1 point)

Répondez par VRAI ou FAUX à ces affirmations et justifiez votre réponse.

- Les produits d'entretien nettoient tous de la même manière. On peut donc remplacer un produit par un autre.

- Plus on augmente le dosage de produit d'entretien, mieux on nettoie.

Question 1.4

(1,75 point)

Complétez les 7 cases vides du tableau suivant :

<u>Dosage habituel</u> (quantité de produit pour 10 litres d'eau)			
Millilitre (ml.)	Centilitre (cl.)	Décilitre (dl.)	Litre (l.)
20 ml		0,2 dl	0,02 litre
50 ml	5 cl	0,5 dl	0,05 litre
100ml	10 cl	1 dl	
150 ml	15 cl		0,15 litre
200 ml			0,2 litre
500 ml		5 dl	0,5 ou ½ litre
1000 ml	100 cl		1 litre

Question 1.5

(2 points)

A l'aide de l'Annexe n° 1, vous devez nettoyer le sol du 1^{er} étage de la Maison des Associations avec un nettoyant proposé en bidon de 5 litres.

Sachant :

- que le sol est très sale,
- et que vous devrez remplacer deux fois le mélange (eau/détergent) de votre seau,
- que le dosage préconisé par le fabricant est de 16 ml pour 1 litre d'eau,
- que le détergent sera mélangé à l'eau dans un seau de 5 litres.

- Calculez en litre la quantité de produit que vous allez utiliser.

- Calculez le volume de produit en litre qu'il vous restera dans le bidon.

- Après avoir calculé la surface du 1^{er} étage (hors escalier et ascenseur), vous préciserez combien de litres de produit vous avez utilisé pour 100 m².

QUESTION 2 : Traitement des déchets

/ 7 points

Question 2.1

(1,5 point)

Depuis le 1^{er} mai 2016, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques a modifié les méthodes de travail.

Donnez 3 méthodes alternatives pour détruire les herbes indésirables.

Question 2.2

(1 point)

Que signifie ce symbole dit « Point Vert » ?



Question 2.3

(1 point)

Peut-on jeter un plat ou de la vaisselle en verre dans un bac « Récup' Verre » ?

Question 2.4

(0,5 point)

Pourquoi tous les plastiques ne peuvent-ils pas être recyclés ?

Question 2.5

(1 point)

En France, chaque année, en prenant en compte les déchets professionnels (BTP, industrie, agriculture, activités de soin), on atteint 13,8 tonnes de déchets produits par an et par habitant.

La destination des déchets se répartit ainsi (en moyennes nationales) :

- ▶ Incinération : 30 %
- ▶ Décharges : 36 %
- ▶ Valorisation matière (recyclage) : 20 %
- ▶ Gestion biologique (compostage/méthanisation des déchets organiques) : 14 %

Calculez en tonnes et par destination ces 13,8 tonnes de déchets.

Question 2.6 :

(2 points)

Précisez dans quelles poubelles les déchets ci-dessous devront-ils être stockés :

- le papier, journaux, annuaires, prospectus.
- les déchets ménagers
- les bocaux en verre, bouteilles en verre
- le plastique, cartons, canettes, conserves

Bac vert	Bac Jaune	Bac bleu	Bac gris

QUESTION 3 : Développement durable

/ 2 points

Question 3.1

(1 point)

Depuis le 16 janvier 2017, il n'est plus possible dans la plupart des grandes villes françaises de circuler en zone à circulation restreinte (ZCR) sans posséder une des six vignettes définies en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule.

Quel est le nom de cette vignette ?

Question 3.2

(0,5 point)

Les grands réservoirs d'eaux naturelles souterraines sont parfois pollués par les nitrates. Quelle est pour une grande part l'origine de cette pollution ?

Question 3.3

(0,5 point)

Selon vous, combien la pollution de l'air cause-t-elle de décès prématuré (avant 65 ans) par an dans les 41 pays du continent européen ? (*Entourez la bonne réponse*)

- 100 000 personnes
- 250 000 personnes
- 500 000 personnes

QUESTION 4 : Santé, sécurité au travail

/ 4 points

Question 4.1

(1,5 point)

A partir de l'échelle de bruit ci-dessous et des décibels indiqués, positionnez le bruit provoqué par :

- Le moteur d'un avion au décollage
- Un poste de radio
- Le bruit ambiant normal dans une maison
- Une conversation à voix basse
- Le bruit provoqué par la rotation des ailes d'une éolienne
- Une perceuse électrique
- Passage du métro

Niveaux de bruits	Décibels	Bruits
Seuil de douleur	120	
	110	
Bruits dangereux	100	
Bruits nocifs	90	
	80	
	70	
Bruits gênants	60	
	50	
Seuil d'endormissement	40	
	30	
	20	
Seuil d'audibilité	10	
	0	

Question 4.2 :

(1,5 point)

Définissez les 6 pictogrammes suivants :

		
		

Question 4.3 :

(1 point)

Pour autoriser l'utilisation de certains matériels ou la conduite d'engins à moteurs, l'employeur doit s'assurer que l'agent dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement.

Citez deux des trois éléments que cette évaluation doit prendre en compte.

ANNEXE N° 1

PLAN DU 1er ETAGE DE LA MAISON
DES ASSOCIATIONS

